

COMPTE RENDU DE LA REUNION du Conseil municipal du 25 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 novembre à 20 h 30 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Conseil Municipal de LABRY, après convocation légale et sous la présidence de M. Luc RITZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames BURKI, GOEURIOT et CHAUMONT.

Messieurs CARDAIRE, CURZYDLO, MORETTE, RENÉ, RITZ, SCHANG et SCHMIDT.

Etaient représentés : Mme CABRAL par M. MORETTE, M. GATTI par M. CURZYDLO,

Mme STOUVENOT par M. RENÉ et M. VANTINI par M. RITZ

Etaient excusés : Mmes AUBAILLY, AUDINOT, CABRAL, CUNY et STOUVENOT

et M. CLAREN, GATTI, PIERRE et VANTINI.

Secrétaire de séance : Madame GOEURIOT Viviane

* * * * *

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

10 élus sont présents, le quorum est donc atteint.

Monsieur le Maire débute l'ordre du jour.

1) Effacement de dette

La commission de surendettement des particuliers de Meurthe-et-Moselle, lors de sa séance du 09/07/2019, a constaté la situation de surendettement d'une habitante de la commune.

Ses ressources sont évaluées à 1361,00 € et ses charges à 1921,00 €. Il a été déterminé un minimum légal à laisser à sa disposition de 1231,44 €, une capacité de remboursement de - 560,00 € et un maximum légal de remboursement de 129,56 €.

La Commission, après examen du dossier, a retenu une mensualité de remboursement de 0 €.

Le comptable public sollicite la commune pour l'effacement d'une dette à l'encontre de cette personne à hauteur de 35 € (dépense relative à une prestation de transport scolaire).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition du comptable public
- EFFACE la dette de 35 €

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

2) Intégration de l'impasse Mahuet dans la voirie communale

Suite à la délibération du conseil municipal en date 30/09/2019 actant la rétrocession des espaces et réseaux communs du lotissement Mahuet au profit de la commune, l'acte de rétrocession a été signé le 8 novembre. Les parcelles constitutives de la voirie du lotissement faisant partie depuis cette date de domaine privé communal, il convient de les intégrer au domaine public et de les affecter dans la voirie communale.

Dans la mesure où l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, aucune enquête publique n'est requise pour que le conseil municipal puisse se prononcer sur le classement de la voie considérée, conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AFFECTE les parcelles AE 398, AE 409 et AE 421 dans la voirie communale.
- CLASSE les parcelles AE 398, AE 409 et AE 421 dans le domaine public.
- FIXE la longueur de la voie à 116 mètres.
- CHARGE le Maire d'en informer les administrations concernées.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

3) Subvention à l'association LORAGIR

L'association LORAGIR intervient chaque année dans la commune pour organiser la manifestation « LABRY GAMES ». Cette opération a été renouvelée cette année.

Il est donc proposé au conseil municipal de soutenir l'action de cette association via l'attribution d'une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ATTRIBUE une subvention de 4 500 € à l'association LORAGIR

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

4) Présentation du rapport annuel du SIAJ – exercice 2018

Monsieur RENÉ fait part au conseil municipal du rapport sur le prix et la qualité de service d'assainissement (RPQS) établi par le Président du SIAJ au titre de l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

- PREND ACTE du RPQS du SIAJ au titre de l'année 2018.

5) Présentation du rapport annuel du SIE du Soiron – exercice 2018

Madame BURKI fait part au conseil municipal du rapport sur le prix et la qualité de service d'eau potable (RPQS) établi par le Président du SIE du Soiron au titre de l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

- PREND ACTE du RPQS du SIE du Soiron au titre de l'année 2018.

6) Rapport d'activités 2018 de la CCOLC

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux le rapport d'activités 2018 de l'intercommunalité. Ce rapport de 166 pages retrace notamment l'ensemble des services de l'intercommunalité et les principaux dossiers traités en 2018.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

- PREND ACTE du rapport d'activités présenté.

7) Coupes de bois 2019/2020

Par courrier reçu en mairie fin septembre, le directeur de l'agence départemental de l'ONF a informé les communes que les ventes de bois aux habitants se feraient désormais sous la forme de l'affouage et non plus de la cession.

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 29/03/2019 avait opté pour la cession. L'une des principales modifications réside dans le fait que la commune se substitue à l'ONF pour la conclusion des contrats d'exploitation avec les habitants.

Il est également nécessaire de désigner 3 garants, habitants de la commune, qui seront solidairement responsables de l'exploitation forestière.

Les termes du contrat doivent être approuvés par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- RETIENT les parcelles n°1, 5, 6, 30 et 31 pour la constitution des lots de bois de chauffage.
- CHOISIT d'attribuer les lots définis sous la forme de l'affouage, partage sur pied.
- DESIGNÉ: M. Cédric CARDAIRE, Mme Françoise CHAUMONT et M. Michel SCHMIDT
Qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243-1 du code forestier.
- DECIDE de répartir l'affouage par feu.
- FIXE la taxe d'affouage à 10€/stère.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

Le conseil municipal regrette d'avoir été mis au pied du mur par les services de l'Etat, tant dans la forme que dans le fond. L'ONF a décidé unilatéralement d'imposer l'affouage à toutes les communes sans concertation préalable à seulement quelques semaines du tirage au sort des cessionnaires.

Cette méthode a remis en question, un temps, l'attribution de coupes de bois aux habitants tant les délais de modification du mode d'attribution étaient courts.

Par rapport au début du mandat, le nombre d'inscrits pour les coupes de bois a quasiment diminué de moitié.

8) Motion en faveur du rapport KARL-HEINZ / LAMBERTZ

Sur proposition de différents groupes politiques du Conseil Départemental, le conseil municipal approuve les propositions faites devant le conseil de l'Europe concernant une plus juste répartition de la fiscalité des travailleurs transfrontaliers entre les pays concernés.

Actuellement, le Luxembourg, qui accueille chaque jour plus de 100 000 travailleurs français, perçoit la totalité de la fiscalité sur les revenus des transfrontaliers sans pour autant supporter les charges d'infrastructures (crèches, écoles, routes, etc.) qui pèsent sur les communes de résidence.

Les collectivités du Nord-Est souhaitent que soit mis en place un système de reversement partiel de fiscalité similaire à ce que pratique la Suisse envers la France.

➤ *La présente motion a été votée à l'unanimité.*

9) Décisions du Maire

Dans le cadre de ses délégations permanentes, Monsieur le Maire a accepté 3 propositions d'indemnisation de l'assureur de la commune pour la prise en charge des absences pour cause de maladie des agents communaux. Le montant total des indemnisations s'élève à 5 830,62 €

Informations diverses

Prochaines dates :

28 novembre : Réception des sportifs méritants à 18h en mairie.

15 décembre : Spectacle de fin d'année pour les enfants de Labry à la salle socioculturelle.

20 décembre : Dernier conseil municipal de l'année.

4 janvier 2020 : Vœux du Maire à la population à 18h à la salle socioculturelle.

Travaux :

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs des rues Jules Rollin et de la Forêt ont débuté. Sauf aléas météorologiques, les travaux devraient durer jusqu'à fin mars 2020.

Le projet a été présenté aux riverains des 2 rues lors d'une réunion publique.

Illuminations de Noël :

Les illuminations ont été installées et seront allumées à partir du 1^{er} week-end de décembre.

Colis de Noël :

Les colis de Noël seront distribués à partir de la deuxième 15aine de décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25.